

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760
N°29/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	8
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFFRAGE :	9
Date de convocation :	le 26 juin 2023

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFER, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Olivier GUEDON, M. Robert HAMON, Manuel CABANERO.

Absents : Mme Magali ARNAL, M. Alain FONTAINE

Pouvoir : Mme Karine GAILLARD donne pouvoir à Mme Edith MARSCHAL,

Secrétaire de séance : Mme Edith MARSCHAL

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATIPON N°21/2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux et logements communaux prévus pour l'année 2023 dont le coût prévisionnel s'élève à 64 771,79 € HT soit 76 441,25 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'aide au logement des communes à vocation sociale de la part du conseil régional Occitanie.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités pour l'ensemble des opérations	Montants des subventions demandées FCTVA et autofinancement
Isolations de 2 logements communaux	19 134,74 € HT	Fonds verts - Etat Région Occitanie (FRI et Aide au logement à vocation social)	11 100,00 € 10 616,00 €
Rénovation énergétiques bâtiments communaux (salle conseil municipal, salle des agents)	15 048,30 € HT	Département du Gard Fonds de concours	10 616,00 € 9 990,00 €
Isolation et Transformation ancienne mairie en logement Social communal	30 588,85 € HT	FCTVA (n+2) Autofinancement FCTVA déduit	7 940,02 € 26 179,23 €
TOTAL	64 771,79 € HT	TVA 11 669,36 € (20 et 10 %)	76 441,25 € TTC

Madame le Maire précise que les dossiers de demandes seront envoyés par voie postale avec toutes les pièces demandées au conseil Régional Occitanie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- **D'arrêter** le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre Rénovation énergétique des bâtiments publics et une subvention au titre de l'aide au logement des communes à vocation social au conseil départemental du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 6 juillet 2023 et de la publication le 6 juillet 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

